



MUNICIPALITÉ DE

# Saint-Esprit

## AVIS PUBLIC



---

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### PROMULGATION DU RÈGLEMENT 637-2019

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 septembre 2019, le règlement suivant a été adopté:

#### Règlement 637-2019 AGRANDISSEMENT DE LA ZONE C-9-1 À MÊME LA ZONE H-9

Ce règlement entre en vigueur le jour de la réception du certificat de conformité de la MRC de Montcalm, soit le 25 septembre 2019, et est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Esprit, le 25 septembre 2019

**- Original signé -**

Nicole Renaud  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim